

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019
Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion - Commune

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame PACI-ARMBRUSTER Annie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Communal pour l'année 2018.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,


REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.égalité.com

70_0E-070-217000793-20190412-2019_04_001

Résultats budgétaires de l'exercice

20400 - COMMUNE DE BOUGNON -

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	379 432,00	518 473,00	897 905,00
Titres de recette émis (b)	86 231,24	244 801,10	331 032,34
Réductions de titres (c)	960,00	2 074,00	3 034,00
Recettes nettes (d = b - c)	85 271,24	242 727,10	327 998,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	379 432,00	518 473,00	897 905,00
Mandats émis (f)	92 248,56	200 574,71	292 823,27
Annulations de mandats (g)	900,00	1 092,24	1 992,24
Depenses nettes (h = f - g)	91 348,56	199 482,47	290 831,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		43 244,63	37 167,31
(h - d) Déficit	6 077,32		

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20400 - COMMUNE DE BOUGNON -

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-51 623,73		-6 077,32		-57 701,05
Fonctionnement	342 321,38	51 624,00	43 244,63		333 942,01
TOTAL I	290 697,65	51 624,00	37 167,31		276 240,96
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24200-SERVICE EAU BOUGNON - Fonctionnement	106 180,18		28 536,90		134 717,08
	30 125,02		15 868,79		45 993,81
Sous-Total	136 305,20		44 405,69		180 710,89
TOTAL III	136 305,20		44 405,69		180 710,89
TOTAL I + II + III	427 002,85	51 624,00	81 573,00		456 951,85

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

présents : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. – MIGNOT F. – ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion – Eau-Assainissement

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame PACI-ARMBRUSTER Annie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Eau-Assainissement pour l'année 2018.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

70_DE-070-217000793-20190412-2019_04_002

Résultats budgétaires de l'exercice

24200 - SERVICE EAU BOUGNON -

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 188 035,00	119 610,00	1 307 645,00
Titres de recette émis (b)	35 759,00	90 216,80	125 975,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	35 759,00	90 216,80	125 975,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 188 035,00	119 610,00	1 307 645,00
Mandats émis (f)	7 222,10	74 348,01	81 570,11
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	7 222,10	74 348,01	81 570,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	28 536,90	15 868,79	44 405,69
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24200 - SERVICE EAU BOUGNON -

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial SERVICE EAU BOUGNON - Investissement Fonctionnement	106 180,18 30 125,02 136 305,20		28 536,90 15 868,79 44 405,69		134 717,08 45 993,81 180 710,89
Sous-Total	136 305,20		44 405,69		180 710,89
TOTAL III	136 305,20		44 405,69		180 710,89
TOTAL I + II + III	136 305,20		44 405,69		180 710,89

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Taux des 3 taxes

Dans la même séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales sur les chiffres de 2018, à savoir :

Libellé	Taux 2018 (en %)	Taux 2019 (en %)
Taxe d'habitation	5,92	5,92
Foncier bâti	11,85	11,85
Foncier Non Bâti	28,89	28,89

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

70_DE-070-217000793-20190412-2019_04_003

COMMUNE : 079 BOUGNON

ARRONDISSEMENT : 70 VESOUL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	5,92	>>>	622 900	36 876
Taxe foncière (bâti).....	11,85	>>>	371 700	44 046
Taxe foncière (non bâti).....	28,89	>>>	29 000	8 378
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				
Total :				89 300

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

93 925 - 3 420 - Total allocations compensatrices

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

Produit des IFR 8 = 1 205 + Versement GIR 1 = 89 300

Produit de la CVAE 9 - TASCOM 10 = 89 300

Prélèvement GIR 11

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	9	10	11	12
Taxe d'habitation.....	5,92	5,92	5,92	622 900	36 876
Taxe foncière (bâti).....	11,85	11,85	11,85	371 700	44 046
Taxe foncière (non bâti).....	28,89	28,89	28,89	29 000	8 378
>>>					
Produit attendu		89 300			
Produit à taux constants		89 300			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					

REÇU EN PREFECTURE le 18/04/2019

Application agréée E. legalite.com

VESOUL
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
JOUBERT JEAN PAUL
12 MARS 2019

Le préfet,

A Bougnon
Le maire,

le 18/04/2019



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 079 BOUGNON

ARRONDISSEMENT : 70 VESOUL

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT SUR SAONE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
 - b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 - c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- Taxe foncière (non bâti) : 1 110
- Taxe professionnelle / CFE :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Autres allocations

Dotations pour perte de THLY :

2 239
71
0
0
1 110
0
0

2. BASES NON TAXEES 14

Basex exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Basex exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Basex exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE 15

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégrèvée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR 16	Éoliennes & hydroliennes	
	Centrales électriques	
	Centrales photovoltaïques	
	Centrales hydrauliques	
	Transformateurs	7 132
	Stations radioélectriques	>>>
	Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens nationaux 13	Taux moyens départementaux 14	Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds 2019 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 - col. 16) 17
Taxe d'habitation.....	24,54	16,69	11,12000	61,35	50,23
Taxe foncière (bâti).....	21,19	18,30	1,99000	52,98	50,99
Taxe foncière (non bâti).....	49,67	34,20	5,68000	124,18	118,50
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	21,41
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	>>>	
communal	>>>	

MINI-MINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

REÇU EN PREFECTURE
Le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement)

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et celui de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

Suite au transfert de l'année passée des sommes du CCAS, une erreur de 0,27 cts s'est retrouvée dans la finalité des chiffres dans le budget communal. C'est pourquoi nous prenons les chiffres exacts de la trésorière, à savoir :

Commune :

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 273 515,96 € donc au BP 273 515 €

Investissement D001 : 57 701,05 € donc au BP 57 702 €

Compte 1068 : 60 427 €

Eau et assainissement :

Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 45 993,81 € donc au BP 45 994 €

Investissement R002 : 134 717,08 € donc au BP 134 717 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-legaite.com

70_DE-070-217000793-20190412-2019_04_004

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Maintien ou fin du service public de l'ONF ?

Le conseil municipal de Bougnon réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

Le conseil municipal, à la majorité, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-070-217000793-20190412-2019_04_005

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 8

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. – MIGNOT F. – ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif - Commune

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Communal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard THOUILLEUX, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 199 482,47 Recettes : 242 727,10 €

Résultat de l'exercice : 43 244,63 €

Investissement

Dépenses : 91 348,56 € Recettes : 85 271,24 €

Résultat de l'exercice : -6 077,32 €

Restes à Réaliser de l'exercice 2018

Dépenses 2 725 € Recettes 0

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



COMMUNE DE BOUGNON
Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 74 348,01

Recettes : 90 216,80

Excédent 2018 :	+	Excédent 2017 :	=	Excédent total :
15 868,79 €		30 125,02 €		45 993,81 €

Investissement en €

Dépenses : 7 222,10

Recettes : 35 759,00

Excédent 2018 :	+	Excédent 2017 :	=	Excédent total :
28 536,90 €		106 180,18 €		134 717,08 €

En investissement, nous avons reçu le FCTVA pour les travaux réalisés en 2016 et les amortissements.

BUDGET COMMUNAL :

Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 199 482,47

Recettes : 242 727,10

Excédent 2018 :	+	Excédent 2017 :	=	Excédent total :
43 244,63		290 697,38 €		333 942,01 €

Suite à l'intégration du budget CCAS, un écart de 0,27 € est constaté sur le report d'excédent de fonctionnement 2017.

Nous retenons donc dans le cadre de l'enchaînement budgétaire, le montant précisé par Madame la trésorière 290 697,38 € au lieu de 290 697,65 €.

Investissement en €

Dépenses : 91 348,56

Recettes : 85 271,24

Déficit 2018 :	+	Déficit 2017 :	=	Déficit total :
6 077,32 €		51 623,73 €		57 701,05 €

Restes à réaliser en Dépenses en € : 2 725

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_0E-070-217000793-20190412-2019_04_006

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les plus importantes dépenses, en dehors des dépenses courantes et habituelles, sont :

- les frais d'instruction des dossiers d'urbanisme,
- le remboursement à Terres de Saône des frais d'accompagnement des enfants dans le cadre des transports scolaires.

Recettes :

Les plus importantes recettes sont, en dehors des recettes habituelles, impôts, taxes, dotations et revenus des immeubles, des recettes exceptionnelles venues abonder le budget communal :

- coupe de bois

Gestion du Personnel :

1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 32 h/35 h

Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 2 h/35 h

Emprunt :

Ratio solvabilité 2018 : 23,09 %

Encours de la dette /Caf brute 2018 : 1,27 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les plus importants travaux réalisés sur 2018 :

Rénovation salle des fêtes (placards), isolation et toiture logement locatif, cabane de chasse

Recettes :

Nous avons reçu le FCTVA de l'année 2016.

Le Maire,
D.HUGEDET



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2019

Application agréée E.leqalite.com

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Bougnon, le 12/04/2019
Le Maire,

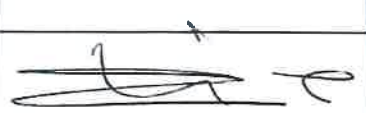
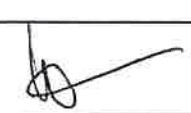
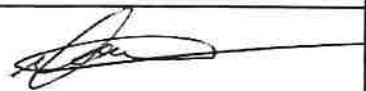


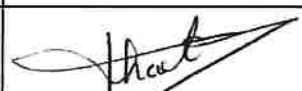
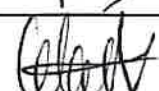
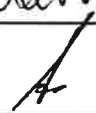



Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Bougnon, le 12/04/2019

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil Municipal,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2019, et de la publication le 18/04/2019



Bougnon, le 23/04/2019

REÇU EN PREFECTURE le 18/04/2019 Application agréée E-legalite.com
--

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 8

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif – Eau/Assainissement

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Eau-Assainissement, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard THOUILLEUX, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 74 348,01 Recettes : 90 216,80 €

Résultat de l'exercice : 15 868,79 €

Investissement

Dépenses : 7 222,10 € Recettes : 35 759,00 €

Résultat de l'exercice : 28 536,90€

Restes à Réaliser de l'exercice 2018

Dépenses 0 Recettes 0

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-Mairie.com

70_DE-070-21700793-20190412-2019_04_007

COMMUNE DE BOUGNON
Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 74 348,01

Recettes : 90 216,80

Excédent 2018 :	+	Excédent 2017 :	=	Excédent total :
15 868,79 €		30 125,02 €		45 993,81 €

Investissement en €

Dépenses : 7 222,10

Recettes : 35 759,00

Excédent 2018 :	+	Excédent 2017 :	=	Excédent total :
28 536,90 €		106 180,18 €		134 717,08 €

En investissement, nous avons reçu le FCTVA pour les travaux réalisés en 2016 et les amortissements.

BUDGET COMMUNAL :

Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Fonctionnement en €

Dépenses : 199 482,47

Recettes : 242 727,10

Excédent 2018 :	+	Excédent 2017 :	=	Excédent total :
43 244,63		290 697,38 €		333 942,01 €

Suite à l'intégration du budget CCAS, un écart de 0,27 € est constaté sur le report d'excédent de fonctionnement 2017.

Nous retenons donc dans le cadre de l'enchaînement budgétaire, le montant précisé par Madame la trésorière 290 697,38 € au lieu de 290 697,65 €.

Investissement en €

Dépenses : 91 348,56

Recettes : 85 271,24

Déficit 2018 :	+	Déficit 2017 :	=	Déficit total :
6 077,32 €		51 623,73 €		57 701,05 €

Restes à réaliser en Dépenses en € : 2 725

REÇU EN PREFECTURE Le 18/04/2019 Application agréée E.fiscalite.com

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les plus importantes dépenses, en dehors des dépenses courantes et habituelles, sont :

- les frais d'instruction des dossiers d'urbanisme,
- le remboursement à Terres de Saône des frais d'accompagnement des enfants dans le cadre des transports scolaires.

Recettes :

Les plus importantes recettes sont, en dehors des recettes habituelles, impôts, taxes, dotations et revenus des immeubles, des recettes exceptionnelles venues abonder le budget communal :

- coupe de bois

Gestion du Personnel :

1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 32 h/35 h

Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante

1 adjoint technique 2^{ème} classe : 2 h/35 h

Emprunt :

Ratio solvabilité 2018 : 23,09 %

Encours de la dette /Caf brute 2018 : 1,27 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les plus importants travaux réalisés sur 2018 :

Rénovation salle des fêtes (placards), isolation et toiture logement locatif, cabane de chasse

Recettes :

Nous avons reçu le FCTVA de l'année 2016.

Le Maire,
D. HUGEDET



[Signature]

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-217000793-20190412-2019_04_007

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Bougnon, le 12/04/2019
Le Président,



Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire.
A Bougnon, le 12/04/2019

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil d'Administration,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSJEAN Françoise	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2019, et de la publication le 18/04/2019

A Bougnon, le 23/04/2019

REÇU EN PREFECTURE le 18/04/2019 <small>Application agréée F.legalite.com</small>
--

70_DE-070-217000793-20190412-2019_04_007

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019
Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Budget primitif 2019

Dans la même séance, le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de la Commune pour l'année 2019. Il a été voté au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Commune :

<i>Section fonctionnement :</i>	Dépenses :	503 600 €	Recettes :	503 600 €
<i>Section d'investissement :</i>	Dépenses :	390 595 €	Recettes :	390 595 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE
Le 18/04/2019
Application agréée E.legalite.com

COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

BUDGETS PRIMITIFS 2019

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

Fonctionnement en €

Recettes R002 : 45 993,81 donc au BP 45 994

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont arrêtées à 135 636 €.

Le tarif de l'eau reste inchangé, il nous permet d'envisager les travaux prévus.

Investissement en €

Recettes R002 : 134 717,08 donc au BP 134 717

En investissement, les travaux envisagés sont conséquents :

- 1 – Résorption des eaux claires parasites,
- 2 – Rénovation lagunage,
- 3 – Raccordement partie sud du village à la STEP.

Nous encaisserons le FCTVA et réaliserons un emprunt de 700 000 €.

Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 1 300 120 €.

BUDGET COMMUNAL :

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

Fonctionnement en €

Recettes R002 : 273 515,96 donc au BP 273 515

Investissement en €

Dépenses D 001 : 57 701,05 donc au BP 57 702

Recettes 1068 : 60 426,05 donc au BP 60 427

Section de fonctionnement :

La société Inter'maide (prestataire de travaux) réalisera des travaux de rénovation de la salle du conseil. Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 503 600 €.

Gestion du Personnel : Aucune variation

1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h

2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Emprunt :

La commune ne contracte pas de nouvel emprunt.

Ratio solvabilité 2019 : 22,89 %

Encours de la dette /Caf brute 2019 : 1,27 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les plus gros travaux prévus sont :

- Phase PLU – PADD et OAP,
- Clôture et rénovation murs,
- Rénovation logements,
- Rénovation salle du Conseil + ravalement façade.

Recettes :

Nous encaisserons la subvention DETR (PLU), SIED et ADEME (rénovation logements) ainsi que le FCTVA de l'année 2017. Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 1 300 120 €.



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E-legitime.com

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire,
A Bougnon, le 12/04/2019
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Bougnon, le 12/04/2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil Municipal,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSJEAN Françoise	
HUGEDET Didier	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com

COMMUNE DE BOUGNON - 70 - BUDGET COMMUNAL 20400	BP 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2019, et de la publication le 18/04/2019

A Bougnon le 23/04/2019



REÇU EN PREFECTURE
 le 18/04/2019
 Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

présents : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Budget primitif 2019

Dans la même séance, le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'Eau et l'Assainissement pour l'année 2019. Il a été voté au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Eau et Assainissement :

Section fonctionnement : Dépenses : 135 636 € Recettes : 135 636 €

Section d'investissement : Dépenses : 1 300 120 € Recettes : 1 300 120 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2019

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

BUDGETS PRIMITIFS 2019

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

Fonctionnement en €

Recettes R002 : 45 993,81 donc au BP 45 994

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont arrêtées à 135 636 €.

Le tarif de l'eau reste inchangé, il nous permet d'envisager les travaux prévus.

Investissement en €

Recettes R002 : 134 717,08 donc au BP 134 717

En investissement, les travaux envisagés sont conséquents :

- 1 – Résorption des eaux claires parasites,
- 2 – Rénovation lagunage,
- 3 – Raccordement partie sud du village à la STEP.

Nous encaisserons le FCTVA et réaliserons un emprunt de 700 000 €.

Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 1 300 120 €.

BUDGET COMMUNAL :

Avant le vote du budget, nous procédons à l'affectation des résultats, à savoir :

Fonctionnement en €

Recettes R002 : 273 515,96 donc au BP 273 515

Investissement en €

Dépenses D 001 : 57 701,05 donc au BP 57 702

Recettes 1068 : 60 426,05 donc au BP 60 427

Section de fonctionnement :

La société Inter'maide (prestataire de travaux) réalisera des travaux de rénovation de la salle du conseil. Les dépenses et les recettes sont arrêtées à 503 600 €.

Gestion du Personnel : Aucune variation

1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h

2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *
2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Emprunt :

La commune ne contracte pas de nouvel emprunt.

Ratio solvabilité 2019 : 22,89 %

Encours de la dette /Caf brute 2019 : 1,27 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les plus gros travaux prévus sont :

- Phase PLU – PADD et OAP,
- Clôture et rénovation murs,
- Rénovation logements,
- Rénovation salle du Conseil + ravalement façade.

Recettes :

Nous encaisserons la subvention DETR (PLU), SIED et ADEME (rénovation logements) ainsi que le FCTVA de l'année 2017. Les dépenses et les recettes sont arrêtées



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2019

Application agréée E.fiscalite.com

76_0E-070-217000793-20190412-2019_04_003

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Bougnon, le 12/04/2019
Le Président,



Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire.
A Bougnon, le 12/04/2019

Date de convocation : 04/04/2019

Les membres du Conseil d'Administration,

ARNOULD Michael	
AUBRY Patricia	
BRINGOLD Ludovic	
ETIENNE Françoise	
GATEY Anne	
GROSJEAN Françoise	
HUGEDET Didier	
MIGNOT Fabrice	
PAUSET Christophe	
RENAUDIN Philippe	
THOUILLEUX Gérard	
VALOT Valérie	
VON FELTEN Karl	

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2019
Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE BOUGNON - 70 - BUDGET Eau & Assainissement 242		BP	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2019, et de la publication le 18/04/2019

A Bougnon, le 23/04/2019



REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2019
Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. - MIGNOT F. - ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Subventions

Dans la même séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

SPA - Boule de poils	1 € par habitant 555 €	A l'unanimité
Mission Locale	1.10 € par habitant 610,50 € arrondi à 611 €	A l'unanimité
Anciens combattants	100 €	A l'unanimité
Coopérative scolaire RPI	12 € par élève Selon projet déposé par l'école	A l'unanimité
Gratuité collégien (secondaire)	12 € par élève	A l'unanimité
Voyages scolaires primaires et secondaires	20 € une fois par an par élève	A l'unanimité
Subvention valable pour poursuite d'étude ou pour obtention du permis de conduire sur présentation d'avis de taxe d'habitation	Forfait de 224 € valable pour une demande possible / pers.	A l'unanimité
ADMR - AD	100 €	A l'unanimité
ADMR - SD	100 €	A l'unanimité
Cartes Jeunes	8 €	A l'unanimité

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 9
votants : 9

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

Date de publication : 18/04/2019

Présents : GROSJEAN F. – HUGEDET D. – PAUSET C. – RENAUDIN P. – THOUILLEUX G. – VALOT V. – VON FELTEN K. – MIGNOT F. – ETIENNE F.

Absent(e)s : AUBRY P. - GATEY A. - ARNOULD M. - BRINGOLD L

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Durée amortissement – Budget Communal

Nous avons étudié les durées d'amortissement selon l'importance des biens à amortir.

Les immobilisations amortissables au regard de la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissements telles que précisées ci-dessous :

Logiciels	2ans
Lame à neige	10 ans
Fonds de concours.....	15 ans

L'amortissement débute l'année suivant celle de l'acquisition ou de la mise en service du bien sans prorata temporis. Les subventions d'équipements seront amorties conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2019

Application agréée E.legalite.com